© communication FNIC. 2022

(1388)

BRANCHE Pétrole

COUP DE THÉÂTRE POUR LES SALAIRES PÉTROLE :

UN ACCORD AU RABAIS A ÉTÉ SIGNÉ « EN DOUCE » PAR LA CFDT ET LA CFE-CGC !

Nous avons appris hier que sans avoir convoqué de réunion de signature, l'UFIPEM a signé en douce un accord salaire sur la base de la dernière proposition faite en séance de négociations du 27 septembre, à savoir :

Relèvement de 4% des minima de branche, RMAG à 22 200 €, date d'application 1er janvier 2023.

Nous n'avons, à cette heure, aucun texte officiel. Nous écrivons « en douce » car la CGT n'a pas été conviée à cette réunion. On mesure le courage de ces organisations qui se disent représenter les salariés de la branche.

Cette signature est un coup de poignard dans le dos des travailleurs et travailleuses de la branche Pétrole. Voilà pourquoi :

1- Le tableau ci-dessous donne l'évolution des salaires minima de branche depuis 2017, comparée à l'inflation INSEE.

ANNÉE	ACCORD PÉTROLE	RELEVÈMENT DES MINIMAS	INFLATION INSEE	DIFFERENTIEL
2017	non	0,3 %	1,0 %	-0,7 %
2018	oui	1,0 %	1,8 %	-0,8 %
2019	non	0,8 %	1,1 %	-0,3 %
2020	non	0,6 %	0,5 %	+0,1 %
2021	non	0,0 %	1,6 %	-1,6 %
2022	non	1,5 %	6,8 %	-5,3 %
Accord 2023	oui	4,0 %	4,7 % *	-0,7 %
PERTE CUMULÉE DE POUVOIR D'ACHAT :				-9,3 %

* inflation prévue par l'INSEE en 2023.

Les signataires de l'accord ont ainsi entériné une perte cumulée de pouvoir d'achat de 9,3 % pour les salariés, notamment ceux qui sont les plus proches des minimas à savoir les nouveaux embauchés.

2- La volonté manifeste des patrons est de vouloir fragiliser, par cette signature, les mouvements de grève massifs en cours dans bon nombre de sites pétroliers. Ils ont trouvé dans les 2 signataires syndicaux, soit des idiots utiles ou pire, des larbins zélés, pour mettre en œuvre cet objectif.

Que chacun et chacune se souvienne, quand il s'agira de glisser un bulletin dans l'urne des élections professionnelles, quelles organisations syndicales auront commis cet accord de perte de pouvoir d'achat !

En attendant, la grève se poursuit sans faiblir sur les sites de Notre-Dame de Gravenchon, Fos-sur-Mer, Gonfreville-L'Orcher, où les raffineries sont à l'arrêt, ainsi que La Mède, Flandres, Feyzin, Grandpuits où il n'y a aucune sortie de produits ou bien des expéditions très dégradées. **Cette situation amène des ruptures de carburants dans des stations de plus en plus nombreuses sur le territoire.**

La raffinerie de Lavéra produit, et pour une bonne raison : la CGT vient de signer un accord de relèvement général des salaires de 5,5 % avec 200 € de plancher et + 20 % sur la prime de transport. **Comme quoi des accords de bon niveau, c'est possible !**

La CGT appelle à amplifier les grèves en cours, à exiger partout des hausses de salaires immédiates et non l'année prochaine ou à la Saint Glinglin !

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex /
Tél. : 01 81 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr** / Nos réf. : EL/CJ/2022-0566